

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR LA CONCEPTION ET L'EDITION DE L'ATLAS DES LIGNES MARITIMES DE LAPOLYNESIE FRANCAISE 2019

1. Objet de la consultation

La direction polynésienne des affaires maritimes (DPAM) édite annuellement un atlas des routes maritimes de la Polynésie française.

Ce recueil a pour but de fournir toutes les informations (caractéristiques, âge, coordonnées des armateurs...) concernant les navires armés au commerce, titulaires d'une licence d'exploitation, et opérant en Polynésie française. L'atlas contient également des cartes détaillant les périple habituels des navires ainsi que les statistiques de fret et de passages.

La version numérique de l'atlas de 2018 est disponible sur le site de la DPAM : www.service-public.pf/dpam.

La DPAM lance un avis d'appel à candidatures pour la conception et l'édition de l'atlas des lignes maritimes 2019.

2. Prestation demandée

La prestation est composée de deux lots indépendants.

Lot 1 - Conception d'un atlas d'environ 100 pages

- Le travail de conception sera réalisé suivant le modèle de l'atlas 2018 et sur la base d'informations sources qui seront fournies par la DPAM (fichiers excel et photos) ;
- La DPAM n'est pas opposée à des suggestions en termes de créativité et d'innovations pour améliorer la présentation de son Atlas, son illustration, l'agencement des tableaux et des cartes. Si elles entraînent des surcoûts, ceux-ci devront être spécifiquement mentionnés dans l'offre.
- La DPAM sera associée à la conception de son Atlas. Le prestataire lui enverra les pages à fur à mesure de leur conception pour validation ;
- La DPAM reste maître du contenu et de la structure de l'Atlas. Elle peut demander au prestataire d'effectuer toutes les modifications qu'elle estime nécessaire ;
- Le prestataire proposera à la DPAM, des fonds de cartes qui seront utilisés pour la création des cartes des périple des navires ;
- Le prestataire devra faire valider par la DPAM la maquette finale, au plus tard 2 mois après la date de réception du bon de commande.
- La maquette numérique finale devra être de bonne qualité afin de permettre une bonne édition de l'atlas ;
- Une version pdf de la maquette finale validée sera également fournie par le prestataire pour une mise en ligne sur le site web de la DPAM. La DPAM indiquera la taille maximale du document ;
- La DPAM pourra demander des modifications mineures sur la version numérique pendant une période de 3 mois à compter de la réception de la maquette finale (erreurs d'orthographe, erreurs de données et de calculs, inversion...) ;
- La DPAM est propriétaire de l'ensemble des droits concernant l'atlas ainsi que les fonds de cartes utilisés.

Pièces complémentaires concernant le lot 1 :

Vous pouvez proposer un montage numérique de deux pages ou plus de l'atlas 2018 (une page de tableaux et graphiques et une carte représentant une ligne maritime) afin de donner un aperçu des améliorations que vous pourrez apporter au document.

La fourniture et la qualité de ce montage optionnel sont des critères qui seront pris en compte dans le choix du prestataire.

Lot 2 - Edition en qualité papier glacé de 80 exemplaires de l'atlas

- L'atlas comprend un nombre de pages estimé à 100 feuilles en A4 et 6 feuilles en A3 ;
- Impression en couleur recto – verso ;
- Papier : blanc brillant à minima de 150 grammes/m2 ;
- Reliure de type spiral ou équivalent et ne doit pas permettre aux pages de se détacher ;
- L'atlas pourra comporter des onglets ;
- Couverture transparente et dos cartonné ;
- Livraison des 80 exemplaires dans les locaux de la DPAM à Fare Ute – Papeete ;
- Délai d'impression : 2 semaines à compter de la date de réception du bon de commande.

3. Modalités de réponse à la consultation

Vos offres de prix sont à faire parvenir avant le 10 septembre 2019 à 10h, par mail à la DPAM à l'adresse accueil.dpam@maritime.gov.pf avec copie à Monsieur Charles TAPUTUARAI charles.taputuarai@maritime.gov.pf, en précisant bien le ou les lot(s) soumissionné(s).

4. Modalités de choix des titulaires sur les lignes maritimes interinsulaires

A l'issue de cette consultation, la DPAM retiendra un prestataire pour chacun des lots, en tenant compte du rapport qualité/prix en fonction des prix fermes soumis.

La qualité du montage numérique transmis sera également prise en compte pour le choix du prestataire pour le lot n° 1.